Ile-de-France : “Il est désormais demandé aux pompiers qui escortent les policiers (…) de laisser brûler (…) afin de ne pas s’exposer au risque de guet-apens”

23/04/2020 à 10h42



> *En petite couronne et à Paris, il est désormais demandé aux policiers qui escortent les pompiers intervenant sur des départs de feu, de laisser brûler dès lors qu’il n’y a pas de danger de propagation, afin de ne pas s’exposer au risque de guet-apens.*
>
> *— William Molinié (@WilliamMolinie) April 22, 2020*